



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2020-138

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2020

Sommaire

Direction départementale des finances publiques du Calvados

14-2020-09-30-010 - Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal, du Responsable du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (PCRP) du Calvados (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CALVADOS

14-2020-10-01-004 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Ghislain de Kergolay, chef du service de l'immigration (6 pages)

Page 6

14-2020-10-01-005 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Bruno Marseguerra, chef du bureau du conseil juridique des services de l'Etat (2 pages)

Page 13

14-2020-10-01-006 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en faveur de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Deauville (2 pages)

Page 16

Direction départementale des finances publiques du
Calvados

14-2020-09-30-010

Délégation de signature en matière de contentieux et
gracieux fiscal, du Responsable du Pôle de Contrôle des
Revenus et du Patrimoine (PCRP) du Calvados

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

**DELEGATION DU RESPONSABLE DU POLE DE CONTROLE DES REVENUS ET DU PATRIMOINE DU
CALVADOS (PCRP)**

Le responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine du Calvados (PCRP)

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DUMAS Josiane	Inspectrice divisionnaire	60 000 €	60 000 €
ANTIER Hélène	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BARON Sulian	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DURANTON Carole	Inspecteur	15 000€	15 000€
ROUSTAN Peggy	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
SATIS Irène	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
BLANCHOT Ludovic	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
CAILLEBOTTE Christine	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
CARIOU Thierry	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
FOUREY David	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GIMENEZ Jean-Pierre	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
LEMARCHAND Sonia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
CARISIO Florence	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
COURTIN Guillaume	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BERHAULT Franck	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €
LEGOUIX Séverine	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
ZIELINSKI Caroline	Inspectrice	15 000€	15 000€
LEFEBVRE Patrice	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
AUBER Anne-Marie	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €
DECTOT Anne	Contrôleuse Principale	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.



A CAEN, le 30 septembre 2020
 Le responsable du pôle de contrôle des revenus et
 du patrimoine
 Florian ROUSSEL,
 Inspecteur Principal des Finances Publiques

PREFECTURE DU CALVADOS

14-2020-10-01-004

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M.
Ghislain de Kergolay, chef du service de l'immigration



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant délégation de signature
à M. Ghislain de KERGORLAY, chef du service de l'immigration**

**LE PRÉFET DU CALVADOS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) ;

VU le code de justice administrative et notamment son article R431-10 relatif à la représentation de l'État devant les juridictions administratives ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 122-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Calvados à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant M. Ghislain de KERGORLAY, attaché hors classe d'administration de l'État, en qualité de chef du service de l'immigration de la préfecture du Calvados à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant M. Sébastien BACON, attaché principal d'administration de l'État, au service de l'immigration en qualité de chef du bureau du séjour et des naturalisations à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Mme Sophie CHEVREUX, attachée d'administration de l'État, au service de l'immigration en qualité d'adjoint au chef du séjour et des naturalisations, spécialisé séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant M. Pascal SAUVAGE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Mélody COUTTS, secrétaire administrative de classe normale, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Isabelle PONIATOWSKI, secrétaire administrative de classe normale, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Laure LEPINTEUR, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Mme Pénélope GEORGIU, secrétaire administrative de classe normale au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant M. Yannick LE BRIS, secrétaire administratif de classe normale, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Isabelle POUCHIN, secrétaire administrative de classe normale, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant M. Jean-Christophe RENOUF, secrétaire administratif de classe normale, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Estelle BLOYET, secrétaire administrative de classe normale, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Élise LEGRAND adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, section séjour à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Mme Aïcha THUELIN, attachée d'administration de l'Etat, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, en qualité d'adjointe au chef de bureau, cheffe de la plateforme interdépartementale naturalisations à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Anna GIRET-TURRO, secrétaire administrative de classe normale, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, plateforme interdépartementale naturalisations, en qualité d'adjointe à la cheffe de la plateforme interdépartementale, à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Alice KNOCKAERT, adjointe administrative, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, plateforme interdépartementale naturalisations à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Laëtitia PAILLARD, adjointe administrative principale de 2^e classe, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, plateforme interdépartementale naturalisations à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Magalie DIDDENS, adjointe administrative principale de 2^e classe, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, plateforme interdépartementale naturalisations à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Bénédicte DAVOUST, adjointe administrative principale de 2^e classe, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, plateforme interdépartementale naturalisations à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Mme Véronique ARIKAN, adjointe administrative principale de 2^e classe, au service de l'immigration, bureau du séjour et des naturalisations, plateforme interdépartementale naturalisations à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Mme Stéphanie MARIE, attachée d'administration, au service de l'immigration en qualité de cheffe du bureau asile et éloignement à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Mme Laëtitia GUILLOCHON FOUCHARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, au service de l'immigration, en qualité d'adjointe à la cheffe du bureau asile et éloignement, cheffe de la section « asile » à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant M. Jérémy LEMARQUAND, secrétaire administratif de classe normale, au service de l'immigration, bureau asile et éloignement, cellule éloignement à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Mme Annie DOUCHY, secrétaire administrative de classe normale, au service de l'immigration, bureau asile et éloignement, cellule éloignement à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Mme Océane CHATELET, secrétaire administrative de classe normale au service de l'immigration, bureau asile et éloignement, cellule éloignement à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Mme Nadine COUDRAY, adjointe administrative principale de 2^eme classe, au service de l'immigration, bureau asile et éloignement, cellule éloignement à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Ghislain de KERGORLAY, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du service de l'immigration, pour signer :

- tous les arrêtés, décisions, pièces et correspondances en toutes matières ressortissant aux attributions du service de l'immigration.
- les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux ;
- les copies et extraits conformes.

entrant dans le champ de compétence du service.

Délégation de signature est également donnée à l'effet de signer :

- toutes les mesures d'éloignement du territoire national et décisions portant interdiction de retour prévues au Livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- toutes les décisions de maintien en rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire et toutes les mesures d'exécution et de surveillance nécessaires à la mise en œuvre des décisions d'éloignement du territoire français susvisées, ainsi que les demandes de prolongation de rétention adressées au juge judiciaire.

Article 2 : Est exclue du champ de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté, la signature des :

- actes portant nomination des membres de comités, conseils et commissions ;
- arrêtés, décisions et conventions attributifs de subventions, d'aide ou de dotations de l'État ;
- demandes d'avis adressées au tribunal administratif en application de l'article R.242 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;
- actions de l'État devant les juridictions judiciaires, à l'exception des mémoires en défense et des saisines du juge des libertés et de la détention et de son juge d'appel prévues par le code de l'entrée et du séjour des étrangers ;
- déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ghislain de KERGORLAY, chef du service de l'immigration, délégation de signature est donnée dans la limite des attributions du bureau du séjour et des naturalisations, à M. Sébastien BACON, chef du bureau du séjour et des naturalisations, pour viser et signer tous arrêtés, décisions, documents et correspondances administratives courantes.

Délégation de signature est également donnée à M. Sébastien BACON, chef du bureau du séjour et des naturalisations, pour signer, dans le cadre des demandes de titres de séjour déposées par les demandeurs d'asile en application de l'article L.311-6 du CESEDA, les obligations de quitter le territoire français prises en application du 6° du I de l'article L.511-1, les décisions refusant ou octroyant un délai de départ volontaire, la désignation du pays de destination et les interdictions de retour sur le territoire français.

Article 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BACON, chef du bureau du séjour et des naturalisations, délégation de signature est donnée, dans la limite des attributions de la section séjour, à Mme Sophie CHEVREUX adjointe au chef de bureau spécialisée séjour, pour viser et signer toutes décisions, arrêtés, documents, correspondances administratives courantes, copies, certificats, extraits conformes ou annexes.

Délégation de signature est également donnée à

- Mme Mélody COUTTS, Mme Pénélope GEORGIU et Mme Isabelle PONIATOWSKI pour viser et signer les titres de séjour, les visas de régularisation, les documents de circulation pour étranger mineur, les autorisations provisoires de séjour, les refus d'enregistrement de demande de titre de séjour, les récépissés de demandes de titre de séjour, les titres de voyages et les refus de délivrance de récépissés.
- à Mme Laure LEPINTEUR, Madame Isabelle POUCHIN, M. Yannick LE BRIS, Mme Estelle BLOYET, Mme Élise LEGRAND et M. Jean-Christophe RENOUF, pour viser et signer les titres de séjour.
- M. Pascal SAUVAGE pour viser et signer les titres de séjour, les documents de circulation pour étrangers mineurs et les titres de voyage.

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BACON, chef du bureau du séjour et des naturalisations, délégation de signature est donnée, dans la limite des attributions de la plateforme interdépartementale naturalisations, à Mme Aïcha THUELIN, adjointe au chef de bureau, chef de la plateforme interdépartementale naturalisations pour viser et signer toutes décisions et correspondances administratives courantes et entendre les étrangers candidats à la naturalisation.

Délégation de signature est également donnée pour viser et signer dans la limite des attributions de la plateforme interdépartementale naturalisations à :

- Mme GIRET-TURRO, adjointe à la cheffe de la plateforme interdépartementale naturalisations pour viser et signer toutes décisions et correspondances administratives courantes et entendre les étrangers candidats à la naturalisation.
- Mme Lætitia PAILLARD, Mme Magalie DIDENS, Mme Bénédicte DAVOUST, Mme Béatrice ARIKAN, à Mme Alice KNOCKAERT à l'effet :
 - x d'entendre les étrangers candidats à la naturalisation et signer tous les documents relatifs à l'instruction de ces dossiers ;
 - x de signer les déclarations de nationalité, les attestations de dépôt et les récépissés de dépôt de demande de naturalisations et les procès-verbaux d'assimilation.

Article 6 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ghislain de KERGORLAY, chef du service de l'immigration, délégation de signature est donnée dans la limite des attributions du bureau asile et éloignement, à Mme Stéphanie MARIE, cheffe du bureau asile et éloignement, pour viser et signer tous arrêtés, décisions, saisines du juge des libertés et de la détention et des cours d'appel prévues par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et les mémoires en défense devant ces deux juridictions, les retraits de titres de séjour ainsi que toutes correspondances administratives courantes.

Délégation de signature est également donnée à Mme Stéphanie MARIE, cheffe du bureau asile et éloignement, pour signer, dans le cadre des demandes de titres de séjour déposées par les demandeurs d'asile en application de l'article L.311-6 du CESEDA, les refus de séjour, obligations de quitter le territoire français, décisions refusant ou octroyant un délai de départ volontaire, désignation du pays de destination et interdictions de retour sur le territoire français.

Article 7 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie MARIE, délégation de signature est donnée à Mme Lætitia GUILLOCHON, adjointe à la cheffe du bureau de l'asile et de l'éloignement et chef de section « asile » pour viser et signer :

- tous arrêtés, documents, correspondances administratives courantes, copies, certificats, extraits conformes ou annexes relevant des attributions de la section asile ;
- tous arrêtés, saisines du juge des libertés et de la détention et des cours d'appel et les mémoires en défense devant ces deux juridictions, les retraits de titres de séjour, les refus

de séjour, documents, correspondances administratives courantes, copies, certificats, extraits conformes ou annexes relevant des attributions de l'éloignement.

Délégation est également donnée à Mme Annie DOUCHY, M. Jérémy LEMARQUAND, Mme Nadine COUDRAY et Mme Océane CHATELET pour signer :

- les lettres de saisine des autorités judiciaires dans le cadre de la demande de prolongation de maintien administratif prévue aux articles L.552-1, 2, 3, 4, 5 et 6 du code relatif à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile ainsi que de la demande de prorogation de ce maintien pour une période complémentaire au titre des articles L 552-7 et 8 du même code ;
- les lettres de saisine des autorités judiciaires dans le cadre de la procédure prévue aux articles L.624-1 et suivants du code précité et la représentation du Préfet devant les instances judiciaires ou administratives ;
- les notifications des arrêtés de refus de séjour ou portant application des procédures d'admission et de réadmission sur le fondement du règlement européen du 26 juin 2013 et de l'Accord de Schengen ;
- les mandats de représentation du préfet devant le juge des Libertés et de la Détention ;
- les demandes à l'OFPPA de communication des documents d'état civil des déboutés de l'asile en application des dispositions de l'article L.723-9 du CESEDA ;
- les récépissés contre remise de passeports ; les décisions de transfert de centre de rétention en application des dispositions de l'article L 553-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que la notification des arrêtés portant assignation à résidence.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de l'ensemble de l'encadrement d'un bureau coïncidant avec l'absence ou l'empêchement du chef du service de l'immigration, leurs délégations de signature seront exercées par les chefs des autres bureaux selon le rang suivant : Mme Stéphanie MARIE, M. Sébastien BACON.

Délégation de signature est également donnée à Mme Lætitia GUILLOCHON, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie MARIE, pour signer et viser, dans la limite des attributions du bureau du séjour et des naturalisations, les refus de séjour, obligations de quitter le territoire français, décisions refusant ou octroyant un délai de départ volontaire, désignation du pays de destination et interdictions de retour sur le territoire français.

Article 9 : Le préfet du Calvados se réserve la possibilité d'évoquer à son niveau, s'il le juge nécessaire, toute affaire entrant dans le cadre de la présente délégation de signature.

Article 10 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le chef du service de l'immigration, les chefs de bureaux et l'ensemble des agents désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Une copie en sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Caen, le 1^{er} octobre 2020


Philippe COURT

PREFECTURE DU CALVADOS

14-2020-10-01-005

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à
Monsieur Bruno Marseguerra, chef du bureau du conseil
juridique des services de l'Etat



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant délégation de signature à Monsieur Bruno MARSEGUERRA,
chef du bureau du conseil juridique des services de l'État**

**LE PRÉFET DU CALVADOS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de justice administrative et notamment son article R 431-10 relatif à la représentation de l'État devant les juridictions administratives ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 122-1 ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Calvados à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- VU** la note de service du 30 septembre 2020 nommant Monsieur Bruno MARSEGUERRA, attaché hors classe d'administration de l'État, au secrétariat général, en qualité de chef du bureau du conseil juridique des services de l'État à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- VU** la note de service du 30 septembre 2020, nommant Madame Mireille DEVILLIERS, attachée d'administration de l'État, au secrétariat général, en qualité d'adjointe au chef du bureau du conseil juridique des services de l'État à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- VU** la note de service du 30 septembre 2020 nommant Madame Nathalie PAGET, secrétaire administrative de classe de classe supérieure, au secrétariat général, bureau du conseil juridique des services de l'État à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- VU** la note de service du 30 septembre 2020 nommant Monsieur Philippe GIOT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au secrétariat général, bureau du conseil juridique des services de l'État à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Monsieur David DUBOST, attaché principal d'administration de l'État, au secrétariat général, bureau du conseil juridique des services de l'Etat à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 affectant Madame Alexandra GALOPIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, au secrétariat général, bureau du conseil juridique des services de l'État, à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno MARSEGUERRA, chef du bureau du conseil juridique des services de l'État, pour signer :

- toutes correspondances administratives entrant dans ses attributions, ainsi que les certificats attestant de l'absence de demande de sursis à exécution des jugements condamnant l'État.
- les mémoires venant en défense des actes pris au titre du service de l'immigration et contestés devant la juridiction administrative.

Délégation est également donnée à Monsieur Bruno MARSEGUERRA à l'effet de représenter, en tant que de besoin, le Préfet du Calvados et formuler, à cette occasion, toutes observations devant les juridictions administratives et judiciaires dans les instances dont ce service a la charge.


Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno MARSEGUERRA, la délégation qui lui est consentie, sera exercée par Madame Mireille DEVILLIERS, adjointe au chef du bureau du conseil juridique des services de l'État.

Délégation est également donnée à Madame Mireille DEVILLIERS, Madame Nathalie PAGET, Monsieur Philippe GIOT, Monsieur David DUBOST et à Madame Alexandra GALOPIN, à l'effet de représenter, en tant que de besoin, le préfet du Calvados et formuler, à cette occasion, toutes observations devant les juridictions administratives et judiciaires dans les instances dont ce service a la charge.

Article 3 : Le préfet du Calvados se réserve la possibilité d'évoquer à son niveau, s'il le juge nécessaire, toute affaire entrant dans le cadre de la présente délégation de signature.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le chef du bureau du conseil juridique des services de l'État et l'ensemble des agents désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Une copie sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Caen, le 1^{er} octobre 2020


Philippe COURT

PREFECTURE DU CALVADOS

14-2020-10-01-006

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en faveur
de la brigade de gendarmerie des transports aériens de
Deauville

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant délégation de signature
en faveur de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Deauville**

LE PRÉFET DU CALVADOS

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Règlement (CE) n°300/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 221-2 ;

VU le code des transports et notamment son article L.6342-4;

VU le code de l'aviation civile et notamment son article R.213-5 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020 ;

VU l'ordre de mutation n°1885/2 GTA/RH/BP/PSO du 19 avril 2007 nommant l'adjudant-chef William DEMEYER, adjoint au commandant la brigade de gendarmerie des transports aériens de Deauville-Saint-Gatien et commandant de brigade par intérim par décision n°5552 du 20 juillet 2020 du commandant de la Gendarmerie des Transports Aériens.

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Calvados,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'Adjudant-Chef William DEMEYER, commandant la brigade de la gendarmerie des transports aériens de Deauville par intérim, à l'effet de signer les doubles agréments des agents exerçant certaines mesures d'inspection filtrage à l'exception des décisions de refus ;

Article 2 : Le secrétaire général du préfet, le sous-préfet de Lisieux, le directeur de cabinet, le commandant par intérim de la brigade de la gendarmerie des transports aériens de Deauville et le directeur de l'aéroport de Deauville sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le

01 OCT. 2020

Le Préfet,



Philippe COURT